



expulsion d'une colocation

Par **ajor**, le **25/06/2009** à **10:10**

Bonjour,

J'aimerais connaître mes droits pour ce cas particulier.
Je suis en colocation depuis presque un an.
Il n'y a pas de contrat écrit.

LG, mon colocataire, sous-loue un appartement HLM. Nous vivons donc à trois dans cet appart (LG, un autre coloc et moi).

La semaine dernière, LG a fait une sorte de dépression inexplicable et a changé la serrure pendant le weekend.

Je suis arrivé le lundi matin et ne pouvais rentrer chez moi. Je n'ai pu le joindre que le lendemain, il a décrété que je n'habitais plus ici sous prétexte d'un retard de paiement d'une facture d'électricité (ce qui est faux).

J'ai peur de cette personne et ne retournerais pas dans cet appart, donc j'ai profité d'un jour où il n'était pas là (alors que l'autre coloc y était) pour récupérer toutes mes affaires.

Je lui ai dit que ce qu'il faisait était grave et illégal, qu'il risquait gros, il a répondu qu'il était chez lui et donc je n'avais rien à dire.

Reste la caution à récupérer. Il ne répond pas à mes messages donc visiblement, il ne compte pas me rendre ma caution.

Sachant qu'il n'y a eu aucun contrat écrit entre nous. Est-ce que je peux porter plainte contre lui ?

Quel moyen de pression (côté justice, ou côté société HLM) je peux avoir pour le forcer à me rendre la caution ?

Merci en tout cas à ceux qui pourront m'orienter...

AJ

Par **jeetendra**, le **25/06/2009** à **11:56**

bonjour, [fluo]en HLM la sous location est strictement interdite[/fluo], contactez l'Adil des

Hauts de Seine, ils vous aideront, cordialement

Adil du 92

17 rue Salvador Allendé

92000 NANTERRE

Téléphone : 0 820 16 92 92